

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC53  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Droit de préemption urbain**

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Laurent SCHORP, notaire à Hatten, concernant le bien immobilier situé 84 rue Principale à Minversheim:

- Section n° 4, parcelle n° 235/41 de 1,22 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC54  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Voirie définitive Rue du Junkersberg**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser la voirie définitive Rue du Junkersberg pour un coût estimatif de 21 658,23 € HT,
- utilise la procédure du marché adapté pour consulter différentes entreprises,
- confie la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST , sis Rue du Girlenhirsch à Illkirch, pour un montant estimé à 1407,97 € HT
- les travaux estimés à 21 658.23 € HT seront imputés sur le budget principal de la commune de Minversheim,
- autorise le Maire à demander les subventions règlementaires,
- adopte le plan de financement suivant :
  - o Travaux HT : 21 658,23 €
  - o Honoraires HT : 1 407,97 €
  - o Total travaux TTC : 27 587,17 €
  - o FCTVA : 4 271,04 €
  - o Fonds propres de la commune 23 316,13 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC55  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Rue du Koppenberg : pose d'un caniveau de captage des eaux de pluie**

Vu la nécessité de mettre en place un caniveau de captage des eaux rue du Koppenberg, pour un coût estimatif de 6 987,83 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de poser un caniveau de captage rue du Koppenberg,
- confie la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST, sis Rue du Girlenhirsch à Illkirch, pour un montant estimé à 454,27 € HT
- les travaux estimés à 6 987,83 € HT seront imputés sur le budget annexe de l'assainissement de Minversheim,
- autorise le Maire à demander les subventions réglementaires,
- adopte le plan de financement suivant :
  - o Travaux HT : 6 987,83 €
  - o Honoraires HT : 454,27 €
  - o Total travaux TTC : 8 900,75 €
  - o FCTVA : 1 378,01 €
  - o CG67 : 2 679,16 €
  - o Fonds propres de la commune 4 843,58 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC56  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Rue du Koppenberg : reprofilage de la voirie**

Vu les dégâts occasionnés lors des différents épisodes pluvieux de ces dernières années,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'engager des travaux de reprofilage de la rue du Koppenberg, afin de permettre, en cas de fortes intempéries, l'évacuation de l'excédent de pluie de la manière la plus naturelle possible,
- les travaux estimés à 9 810,46 € HT seront imputés sur le budget principal de la commune de Minversheim,
- confie la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST, sis Rue du Girlenhirsch à Illkirch, pour un montant estimé à 637,76 € HT
- autorise le Maire à demander les subventions réglementaires,
- adopte le plan de financement suivant :
  - o Travaux HT: 9 810,46 €
  - o Honoraires HT : 637,76 €
  - o Total travaux TTC : 12 496,07 €
  - o FCTVA : 1 934,64 €
  - o CG67 : 3 761,36 €
  - o Fonds propres de la commune 6 800,07 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DEL57  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Marquages routiers de sécurité et panneaux de signalisation.**

Suite aux travaux de gravillonnage effectués par le Département du Bas-Rhin au courant de l'été 2010, il convient de refaire les marquages au sol de sécurité, notamment les passages piétons,

De même, pour réduire les vitesses excessives et pour assurer la sécurité des utilisateurs débouchant de la rue de l'Arc en Ciel sur la rue des Vergers, et qui sont prioritaires, il y a lieu de matérialiser cette priorité par la mise en place de deux panneaux de signalisation « cédez le passage », conformément à l'arrêté municipal du 07/09/2010. Une étude globale pour réduire les vitesses excessives sur le territoire sera entamée en 2011 en liaison avec les services spécialisés du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la mise en peinture des passages piétons des Rues Principale, de l'Eglise et Rue Haute, et l'installation de deux panneaux « Cédez le passage » rue des Vergers,
- attribue les travaux à l'entreprise MSR, sise à Bischwiller 1 rue de Marienthal, pour un montant estimatif de 2 440 € HT,
- autorise le Maire à demander les subventions réglementaires,
- adopte le plan de financement suivant :
  - o Total des travaux : 2 918,32 € TTC
  - o FCTVA : 451,81 €
  - o DGE 20% : 488,01 €
  - o Fonds propres de la commune : 1 978,50 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC58  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Diagnostic accessibilité des bâtiments publics : choix du prestataire.**

Conformément La loi handicap (loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (JO du 12.02.2005, p. 2353) prévoit que les établissements recevant du public doivent être accessibles à toute personne handicapée afin qu'elle puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées dans les espaces ouverts au public.

Avant le 1er janvier 2015, les établissements existants recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne handicapée puisse y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées (article R111-19-8 du code de la construction et de l'habitation issu du décret n°2006-555 du 17 mai 2006).

C'est pourquoi, il convient de faire réaliser un diagnostic « accessibilité » des différents bâtiments publics.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confie les travaux de réalisation des différents diagnostics accessibilité des bâtiments publics (Eglise, Mairie, Ecole maternelle, Salle Polyvalente) à l'organisme APAVE, sis 2 rue de l'Electricité à Mundolsheim, pour un montant estimé à 1 250 € HT,
- la dépense sera imputée à l'article 617 du budget principal 2010 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC59  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Etude acoustique pour la Salle polyvalente : choix du bureau d'études.**

Afin d'améliorer l'acoustique de la salle polyvalente, plusieurs entreprises ont été consultées afin d'obtenir une étude détaillée et des préconisations de solutions.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier l'étude acoustique de la salle polyvalente à l'entreprise Ventsys, sise à Colmar avenue Clémenceau, pour un montant estimé de 890 € HT,
- la dépense sera imputée à l'article 617 du budget principal 2010 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés: 15  
Réf. : 10DELC60  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

**Séance du 6 septembre 2010**

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Subventions pour voyages scolaires.**

Le Maire présente au Conseil Municipal, les demandes de subventions formulées par le Principal du Collège Gustave Doré de Hochfelden en faveur d'élèves de la commune de Minversheim, ayant participé à différents voyages scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € aux élèves suivants :
  - o WENDLING Lucas, 4 Rue Roth à Minversheim, pour un séjour à Châtel du 14 au 20 mars 2010
  - o MEYER Antoine, 3 Rue du Faubourg à Minversheim, pour un séjour à Marseille du 26 au 30 avril 2010 ;
- décide d'imputer ces dépenses à l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD